

DEMANDE DE LOCATION

RESERVATION DE LA SALLE

- Saint Hélier (Denneville) Du Breuil (Denneville)
 Emile Jeanne (Saint Lo d'Ourville) Polyvalente (place Laquaine à Port-Bail)
 des sociétés (rue Lechevalier à Port-Bail)

Responsable à contacter (renseignements et disponibilités: Valérie Demé au 02.33.87.52.00
(heures d'ouverture des bureaux municipaux) ou 06.70.80.18.51 ou v.deme@portbail.fr

Coordonnées du locataire

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél : adresse mail :

Location souhaitée

du..... au.....

à l'occasion de :

- repas mariage baptême assemblée générale
 communion anniversaire vin d'honneur autre

Remise des clés le.....à.....h

Etat des lieux le lundi.....à.....h

Paiement

Prix de la location :..... (téléchargement des tarifs sur le site Internet : portbail.fr

moyen de paiement carte bleue chèque autre

Je m'engage à louer la salle aux dates mentionnées ci-dessus pour.....personnes.

Un paiement de 50 % à titre d'arrhes sera perçu par la trésorerie de Les Pieux dès réception par la mairie de ce contrat signé. Cette somme est non remboursable en cas de désistement.
Le solde sera perçu le jour de la location ou autre.

Conformément à la législation régissant les locations de salle :
Tout locataire ou président d'association, signataire de ce contrat :

- ✓ Devra être présent durant la location. Il sera responsable de la salle et de sa sécurité et devra connaître l'emplacement des extincteurs et compteurs électriques
- ✓ S'engage à respecter les consignes affichées dans la salle
- ✓ S'engage à remettre la vaisselle à l'emplacement initial
- ✓ S'engage à régler à la régisseuse, lors de l'inventaire de sortie, tout élément de vaisselle cassé ou manquant ; une quittance sera remise contre règlement
- ✓ Respect de matériel prêté :
« En cas de dégradations de la salle et/ou de matériels, le remboursement par le locataire à la collectivité se fera sur la base de devis fournis par une entreprise et/ou du coût horaire d'un ou plusieurs agents communaux chargés des travaux ainsi que des fournitures nécessaires aux réparations ».
- ✓ Fournir une attestation d'assurance
- ✓ Respecter le voisinage et les nuisances sonores (l'utilisation de pétards ou feux d'artifice est formellement interdite)
- ✓ Lorsque l'état de propreté de la salle nécessitera un temps de nettoyage supplémentaire, il sera facturé au locataire

Forfait ménage 100 €

pris

non pris

Le locataire
Signature (mention lu et approuvé)

Le Maire
Signature et cachet de la mairie